



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

C DEN DU 21 février 2019

Madame la Préfète,
Madame la Directrice académique,
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Depuis 14 semaines, la France est marquée par une crise citoyenne et sociale sans précédent. Malgré les violences, la répression, les caricatures et le mépris, des citoyens ont toujours pour exigence des mesures simples et immédiates : davantage de démocratie, de justice sociale, une meilleure répartition des richesses. Ils témoignent aussi de leur attachement aux services publics, à la santé et à une éducation de qualité, sur tout le territoire.

Ce ne sont pas les discours et les annonces en trompe-l'œil qui viendront dénouer positivement cette crise. Ce n'est pas en réprimant violemment les manifestations. Ce n'est pas en cherchant par là à étouffer la contestation, que l'on résoudra cette crise, dont ne sortira que par la réponse aux légitimes revendications. Légitimes, parce qu'aujourd'hui, l'injustice sociale est flagrante, la répartition des richesses toujours aussi inégale, comme en témoignent par exemple les dividendes distribués aux actionnaires qui n'ont jamais été aussi élevés (plus de 57 milliards), alors que le travail ne met plus à l'abri d'une certaine précarité, voire de la pauvreté.

Face à l'exaspération qui s'exprime, une loi dite « anti casseurs » visant à limiter le droit de manifester vient d'être proposée. Elle est contestée jusque dans les rangs de la majorité, car après la banalisation législative de l'état d'urgence, cette loi liberticide vient miner notre socle républicain.

Pourquoi commencer ce CDEN par ce propos politique ? Parce que nous pensons que les réformes qui sont à l'œuvre dans le champ éducatif entrent aussi en résonance avec cette actualité sociale : en effet, ce qui se dessine à travers un ensemble de réformes, c'est un modèle de société fait pour les « premiers de cordées ».

Les réformes du lycée général et technologique, du baccalauréat, du lycée professionnel et Parcoursup sont ainsi un véritable changement de paradigme : elles marquent le retour d'un système du tri et de sélection, en partie assumées, en partie cachées dans les mécanismes d'un lycée modulaire qui fait croire à une liberté de choix qui ne sera qu'illusion. Ces réformes vont par ailleurs amplifier les inégalités des territoires dans l'offre éducative et aggraver la concurrence entre ceux-ci. C'est évidemment une des raisons des nombreuses mobilisations qui se développent dans notre académie et dans toute la France. La FSU continue de demander l'abrogation de la réforme du Lycée et des programmes qui en découlent et appelle à poursuivre les actions engagées.

Au-delà de ces réformes identifiées par le grand public, d'autres transformations dangereuses, sont à l'œuvre et nous tenons aussi à les condamner clairement.

La loi dite de « l'école de la confiance », en cours de discussion à l'assemblée, pervertit ainsi jusqu'à la caricature son propre intitulé. Le débat parlementaire retrouve les accents de vieilles recettes populistes du « retour à l'ordre ». Son article premier, adopté et légèrement réécrit est à lui seul tout un symbole : il vise à contrôler et entraver la liberté d'expression des enseignant·es. La stratégie est clairement autoritariste au mépris de l'équilibre construit par la loi de 1983 qui avait pourtant largement fait ses preuves. L'article 9 met fin à une évaluation indépendante de la politique éducative, et remplace le CNEC par un conseil d'évaluation choisi et piloté par le ministère lui-même. Les articles 10 et 12 suppriment les ESPE pour les

remplacer par les « INSPE » (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation), mettent la formation sous tutelle des rectorats, les directeurs étant directement nommés par le ministre. Mises bout à bout, ces mesures ne peuvent que traduire une volonté de mise au pas de l'école et de ses personnels.

La création « d'établissements du socle ou des apprentissages fondamentaux », regroupant sous une même unité, écoles et collège d'un même secteur, a été introduit dans la loi en catimini, au détour d'un amendement déposé en commission par un député, sans aucune concertation préalable. Il n'est d'ailleurs même pas prévu de consulter les enseignant·es puisque ces établissements seront créés par le représentant de l'Etat sur proposition du département et des communes concernées.

De fait, la loi qui avait initialement pour but d'abaisser l'âge de la scolarisation obligatoire à 3 ans (et d'imposer au détour l'obligation de financement des 3/6 ans des écoles privées sous contrat par les communes) est devenue en quelques semaines un véritable fourre-tout législatif au service d'un projet qui vise à transformer en profondeur le système éducatif tout en s'évitant toute concertation préalable avec les organisations représentatives des personnels et des usagers.

Que faut-il en conclure au moment même où a lieu le « *grand débat national* » censé rétablir le dialogue démocratique dans notre pays ? Les enseignant·es sont aux premières loges d'observation de nos fractures sociales et citoyennes. Leur libre témoignage devrait être encouragé et non combattu, tant il est nécessaire pour espérer comprendre et réparer ces fractures. Il faudrait pour cela que le ministre de l'Éducation nationale cesse de les redouter, et qu'il leur fasse enfin confiance.

Pour ce qui est de notre confiance, elle ne peut être au rendez-vous quand la politique éducative menée conduit au retour des suppressions de postes dans le second degré, et avec elles à des dégradations des conditions d'apprentissage et de travail. Les 2650 suppressions de postes dans le secondaire programmées pour la rentrée 2019, les 400 suppressions de postes administratifs, les heures supplémentaires qui se multiplient, ce sont des classes à effectifs plus chargés, le rectorat adoptant comme base de calcul des classes à 30 en collèges et à 36 en lycées.

Nous continuons à revendiquer d'autres effectifs, et dans notre département, les divisions n'atteignent pas les seuils évoqués, ce n'est pas vraiment le résultat d'une politique volontariste, mais plus celui d'effets structurels. Nous aurons l'occasion de développer de nouveau et de façon plus précise et approfondie ces analyses dans le cadre de la préparation de rentrée du second degré

Concernant plus particulièrement la carte scolaire de notre département, la baisse démographique de -400 élèves devrait enfin être l'occasion de faire du qualitatif sur le département après des années pour lesquelles les moyens n'ont jamais été à la hauteur. Cela devrait être aussi l'occasion de prendre en compte des situations de classes de plus en plus en plus difficiles, complexes, du fait de la dégradation des conditions économiques et sociales y compris dans les territoires ruraux ; prendre en compte aussi la multiplication des élèves à besoins particuliers ou perturbateurs, phénomène qui en Aveyron aussi explose, dégrade les conditions d'apprentissage des élèves et nos conditions de travail d'enseignant·es. Dans ce domaine, l'abaissement significatif du nombre d'élèves par classe est le premier levier pour apaiser des situations.

Lors du CTSD, Mme la DASEN, vous nous avez expliqué être à la recherche de la plus grande équité entre les écoles de même type vous appuyant sur une lecture attentive des situations et sur les écarts entre les prévisions et les constats de rentrée. Au regard des arbitrages de cette carte scolaire avec la fragilisation de certaines écoles, il nous est permis de douter de la priorité affichée à l'école rurale. Par ailleurs, nous voulons dénoncer à nouveau que la carte scolaire ne se décide pas dans les instances officielles, qui sont reléguées au rang de chambres d'enregistrement. Où est le dialogue social tant prôné ?

Cette carte scolaire marquera aussi la poursuite des dédoublements dans les écoles du REP avec les dédoublements des classes de CE1. Sur le principe, la FSU12 ne peut que s'en réjouir car c'est enfin reconnaître que l'effectif de la classe est le facteur premier qui conditionne la réussite des élèves mais aussi l'amélioration des conditions de travail des enseignants, c'est sortir du "faire mieux avec moins". Oui, les écoles du REP decazevillois méritent des moyens supplémentaires. Oui, il faut donner plus à ceux qui ont moins. Mais non, tout ne se joue pas au CP ou au CE1 ! Alors que les attentes envers l'école ne cessent d'augmenter avec, comme il a été dit, le souhait d'une école inclusive, qu'on lui assigne la mission de résoudre

chaque nouveau problème sociétal, que de plus en plus de familles évoluent dans un environnement socio-économique dégradé voire de grande pauvreté, que nous sommes confrontés au phénomène des élèves perturbateurs, ce sont toutes les classes qui doivent bénéficier d'un allègement de leur effectif. La FSU demande, conformément à ses mandats, une baisse des effectifs partout, que plus aucune classe n'excède 25 élèves, 20 dans la REP, dans les écoles équivalentes ou dans les classes rurales multi-niveaux, 15 dans les classes uniques et dans les petites sections des écoles maternelles. La FSU revendique par ailleurs la reconstitution des RASED aveyronnais quand les chiffres montrent une réelle sous dotation comparativement aux autres départements de l'académie.

Pour la FSU, il y a urgence à répondre aux vraies questions qui sont posées aujourd'hui : s'attaquer aux inégalités scolaires et permettre la démocratisation de la réussite de tous et toutes. Le ministre a beau, selon les jours, ordonner ou déclamer la confiance, la FSU ne cessera de lui rappeler que celle-ci ne se décrète jamais. Amputés, cette année encore, de moyens nécessaires à son bon fonctionnement et privés d'une politique éducative ambitieuse, se préoccupant vraiment de la réussite de tous les jeunes, le service public d'éducation et ses personnels risquent bien d'être encore davantage empêchés plutôt que soutenus dans leur mission. Il est inacceptable de voir l'ensemble des personnels réduits à un simple rôle d'exécutant·es et sommés de mettre en pratique des recettes miracles qu'aucun bilan, aucune recherche ni évaluation ne confortent.